[Nouvelles locales] : Monaco, Nice, Marseille

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Appendix**

Zeitschrift: **Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **18 (1972)**

Heft 6

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Vol à voile en Suisse

1. : Préparation au départ à l'Ecole de vol à voile de Birrfeld (Suisse du NO).

« Cumulus : base 2 000 - bonnes conditions atmosphériques. »

Qui sait observer les buses et les milans dans leur vol plané silencieux, décrivant leurs orbes au-dessus des champs et des forêts, et portés toujours plus haut dans le ciel par les courants ascendants, éprouve l'envie de les imiter — de voler lui-même avec une pareille aisance. Le vœu de s'abandonner au flux montant de l'air chaud et de pouvoir contempler la terre à vol d'oiseau est facilement réalisable à notre époque. Point n'est besoin d'être pilote de planeur ; chaque « mordu » de l'aventure aérienne peut, en passager, s'engager en Suisse sur les routes des nuages.

Toutes les écoles permanentes de vol à voile — celles de Granges, de Belp/Berne, de Birrfeld/Brugg, de Schänis, d'Altenrhein et de Locarno-Magadino — tiennent à disposition des avions d'école et d'entraînement, monoplaces ou biplaces, y compris les plus modernes planeurs de haute performance en matière plastique. Les touristes étrangers trouvent dans ces écoles, mais aussi dans des camps de vol à voile organisés par certains groupes de l'Aéro-Club suisse, l'occasion de s'initier ou de s'entraîner au vol à voile en général et au vol alpin en particulier, à bord de leur engin privé ou de planeurs de location, sous la direction de spécialistes de toute confiance.

Les enthousiastes du vol à voile ne devraient pas renoncer aux sensations souveraines et inoubliables d'une croisière sans moteur dans l'espace des hautes Alpes. Toutefois, le vol à voile en montagne exige non seulement une maîtrise technique, mais encore une connaissance approfondie des conditions atmosphériques et météorologiques complexes. Il est indispensable de se pourvoir de l'appareillage radiophonique, de l'approvisionnement en oxygène, de même que de l'équipement complet pour le vol sans visibilité. Les débutants ne sauraient s'y risquer sans autre ; ils doivent avoir accompli au préalable plusieurs vols d'essai à bord d'un planeur biplace en compagnie d'un moniteur expérimenté. Pour le simple passager installé dans la cabine panoramique d'un planeur moderne, l'aventure d'un tel vol dans l'espace alpin n'est pas moins impressionnante : Qu'il est enivrant de pouvoir naviguer dans les airs, tout au long des crêtes rocheuses, à la manière des aigles et des choucas !

ONST.

2. : Glisser d'une crête à l'autre par-dessus les hautes montagnes exige une grande capacité technique et une connaissance approfondie des conditions atmosphériques.

XIVe Congrès de l'Union des Suisses de France
A STRASBOURG (6-7 MAI 1972)

Plus de 50 délégués, représentant environ 80 sociétés, avaient répondu à l'appel de notre dynamique président de l'USF, M. M. Gehrig. Côté France, notre ambassadeur, M. P. Dupont accompagné de ses proches collaborateurs MM. Baumeister et de Ziegler, M. Dominicé, ambassadeur représentant permanent au Conseil de l'Europe, et les consuls de nos 13 arrondissements consulaires étaient présents. Côté Berne, le DPF avait dépêché M. M. Jaccard qui par son dévouement et sa compétence est notre meilleur avocat auprès des autorités fédérales, M. Bourgeois, chef de la Section du personnel, M. M. Ney, directeur du SSE et M. Invernizzi, gérant du Fonds de solidarité. Aux souhaits de bienvenue de M. Gehrig qui ouvrit le Congrès s'ajoutèrent ceux de M. Waser, président du Club de Strasbourg et de notre ambassadeur qui déclara : « Nous allons aborder tout à l'heure un ordre du jour très substantiel. Son examen nous montre la fidélité que n'ont cessé de témoigner à l'USF une équipe de compatriotes soucieux de lui donner un rayonnement et d'en faire un lieu de rencontre et de dialogue...

Mais il faut aller plus loin encore dans notre entreprise. Au-delà de notre assemblée, j'imagine tous ceux dont vous êtes le porte-parole et qui, dans les villes et campagnes de France demeurent rattachés à la Suisse par les liens de vos sociétés.

C'est eux que vous représentez ici, c'est sur leurs intérêts collectifs que vous veillez, c'est leur voix que vous nous faites entendre. Ce ne sont là cependant que les réalités les plus tangibles, les plus apparentes. Elles ne représentent qu'un aspect des choses. L'autre est constitué par les liens spirituels que vous établissez avec l'âme du pays. Il est la somme des fidélités silencieuses que vous incarnez. » Puis, rappelant les derniers événements franco-suisses : visite de M. M. Schumann, à Berne, celle de M. P. Graber, à Paris, « rapports avec la CEE qui grâce à l'attitude du gouvernement français a admis le principe de la simultanéité de l'entrée en vigueur des traités portant élargissement du Marché commun d'une part et des accords conclus avec des pays non candidats, d'autre part », M. P. Dupont termina son allocution en souhaitant plein succès à ce 14e Congrès.

Ordre du jour

Rapport de M. M. J. Jacot, délégué à la Commission des SE, à Berne. (Absent c'est M. Perillard qui lut son rapport extrêmement complet sur les travaux de ladite commission.) Deux réunions ont eu lieu au cours desquelles différents points ont été traités : problème de l'A.V.S. ; voyages aux Etats-Unis de M. Guisan et de M. Ney en Afrique du Sud ; reconnaissance de certificats de maturité par les Universités suisses et de diplômes étrangers pour les professions médicales ; taxe d'exemption du service militaire ; élection d'un nouveau membre remplaçant M. Schaer, en l'occurrence M. Gehrig ; Congrès des S.E. à Berne, fin août dont le thème les « Droits politiques des SE et les devoirs » vous est présenté plus loin ; projet d'une association des Amis de l'organisation des SE ; intervention de M. Beeler, au nom des Suisses d'Italie, « constatant que l'action d'élaboration de la législation d'application de l'article constitutionnel 45 bis n'avait pas beaucoup avancé, exception faite de l'assistance (il semblerait que ce délégué ait oublié les énormes progrès de l'information des SE. La Réd.) : ventes des médailles du 1er août dont les fonds seront répartis entre le SSE, le FDS et les écoles suisses de l'étranger ; demande de l'augmentation de la subvention fédérale fixée depuis longtemps à F 105 000.—, etc. Le problème difficile des droits politiques fut également soulevé. On sait qu'il est le thème de notre Congrès de Berne. Impôt anticipé, accords de double imposition. M. Jacot devait conclure en reconnaissant que de l'avis général du bon travail avait été fait grâce aux efforts conjugués de MM. Guisan et Ney.

Les finances

Pas d'argent, pas de Suisse... éternel problème du financement du Congrès (voyage des délégués et publication du rapport des discussions). M. P. Gruaz devait aborder ce problème en soulignant que c'était toujours les mêmes qui assistaient au Congrès ce qui ne lui confère pas une allure très démocratique car ceux qui auraient aussi quelque chose à dire, faute d'argent, ne sont pas présents. Il suggéra une augmentation des cotisations basées sur l'importance des sociétés, un paiement supplémentaire pour la publication du rapport indispensable, document unique sur nos différents travaux. Il posa également la question « A-t-on en Suisse un intérêt à la permanence et à la survivance des sociétés suisses de l'étranger ? Si oui, ne pourrait-on les aider ? ».

Avenir du Fonds de solidarité

Rapport de M. d'Orelli et allocution de M. Invernizzi.

Il en ressort qu'une nouvelle organisation du FDS est à l'étude. Trop souvent, hélas, le Suisse de l'étranger imaginant que jamais rien ne peut lui arriver dans son pays d'adoption se trouve brusquement privé de tous ses biens, perdant sa situation. Les récents événements le prouvent. Pour attirer de nouveaux adhérents au FDS une réforme est envisagée par laquelle l'idée d'épargne serait liée à celle de prévention.

A.V.S.

M. Jaccard nous parla de ce problème dont l'actualité est brûlante : augmentation de l'AVS qui sera pratiquement doublée à partir de janvier 73, rentes augmentées de 25 % à partir du 1er janvier 75. Droit au 13e mois. Rente pour les femmes améliorée. Mais un bonheur ne venant pas tout seul, il va de soi que les cotisations seront automatiquement augmentées, soit de 5,2 à 7,8 %, l'assurance facultative des SE bénéficiant toutefois d'un pourcentage moins élevé, probablement 4,8 %. Les portes s'ouvrent également à nouveau pour ceux qui ont négligé de s'inscrire à l'AVS : 64 ans pour les hommes, 61 pour les femmes. **Délai forclusif : 31 décembre 1973.** (A ne pas oublier !) Enfin l'adhésion est prolongée de 40 à 50 ans. (On se souvient que lors du Congrès de Marseille, en 71, une motion avait été votée dans ce sens.)

Assurance maladie

Ce problème lui aussi est en révision totale, une procédure de consultations étant en cours auprès des cantons. Il n'est donc pas impossible que tôt ou tard le SE puisse adhérer à une organisation suisse de caisse de maladie.

Ce sont là de très bonnes nouvelles communiquées par M. Jaccard.

Impôt anticipé (M. Ney)

Lorsque cet impôt fut institué pendant la dernière guerre afin que toutes les grosses fortunes soient touchées, on n'avait pas pensé aux SE, ce qui provoqua pour nombre d'entre eux une double imposition. Différentes solutions furent évoquées pour « mettre son argent à l'abri » et certaines suggestions furent faites pour utiliser au profit des SE une partie de cet impôt anticipé. Il ne faut toutefois pas oublier que les problèmes doivent être vus dans le cadre des problèmes suisses.

Droits et devoirs politiques des SE

M. Ney dans son allocution sur ce thème devait reconnaître que jusqu'ici les SE n'ayant pas acquis la nationalité de leur pays de résidence étaient totalement privés de leurs droits politiques. Ce qui a motivé à juste titre leur désir de participer à la vie politique suisse. Ce problème a fait l'objet d'une étude approfondie de la part de l'organisation des Suisses de l'étranger. Les autorités fédérales étudient par ailleurs ce point extrêmement délicat car il touche plusieurs secteurs : Département de justice et police, DPF, chancellerie fédérale, cantons et communes car la procédure qui sera engagée même sur le plan fédéral sera aussi du ressort des cantons. Un premier projet est actuellement examiné, lequel accompagné d'un message du Conseil fédéral sera présenté aux cantons et à tous les autres milieux intéressés. C'est lors du Congrès, à fin août, que seront rendues publiques certaines précisions. La discussion sera alors ouverte puisque ce problème touche tous les SE qui selon leur lieu de résidence près ou loin de leur Patrie ont parfois des opinions très différentes. La solution qui semble aujourd'hui la plus juste est celle d'octroyer un droit de vote aux Suisses lorsqu'ils seront dans leur pays ainsi qu'aux jeunes sous le drapeau dans leur pays d'origine. Le problème se posera également pour les doubles nationaux, pour les épouses étrangères mariées à des Suisses pour lesquelles nos problèmes sont souvent inconnus. Il faudra évidemment beaucoup de souplesse. La représentation au Parlement fera elle aussi l'objet d'une étude approfondie. Mais à priori, il ne semble pas impossible qu'un jour, tôt ou tard, les SE aient leurs représentants à Berne.

Nos devoirs

Le thème du Congrès de Berne étant « les droits et les devoirs », le SE se doit d'apporter quelque chose à son pays : la solidarité n'est pas un vain mot. La responsabilité également et lorsque nous aurons le droit de vote, l'étude approfondie, avant les votations, de la documentation officielle. En un mot, rester fidèle à son Pays.

***

Ce 14e Congrès se termina par les paroles réconfortantes de notre ambassadeur qui se plut à souligner l'esprit dans lequel avait eu lieu les discussions, leur intérêt et le souhait que chacun soit conscient de ses devoirs.

Partie récréative

Nos travaux achevés, nous devions saluer à son arrivée le Limmat Club de Zurich, sans compter, hélas, sur le caprice des écluses qui retardèrent son chemin de plus de 2 heures et c'est sous une pluie battante que les délégués, accompagnés cette fois-ci de leurs épouses, se rendirent à la Préfecture de Strasbourg où le maire, M. Pfimlin devait donner une brillante réception au cours de laquelle, dans un discours spirituel, il rappela brièvement les liens qui unissent l'Alsace et la Suisse. La journée se termina par une soirée sympathique, animée par des chants et un orchestre bien cadencé, au cours de laquelle M. Waser évoqua les 100 ans du Club et de la S.H.B. de Strasbourg. Le lendemain, par une journée exceptionnellement ensoleillée, ce fut la complète détente : église romane de Roshein, village de vignerons à Barr, visite de cave et de la Folie Marco, déjeuner au Mont St-Odile.
Ce 14e Congrès prouve que l'Union des Sociétés Suisses de France se porte bien puisque tous les délégués ont exprimé la nécessité de se retrouver chaque année. Preuve en est la décision spontanée de se réunir en 73 à Bordeaux, en 74 à Paris et en 75 à Nancy. Qui dit mieux ?

Nelly Silvagni-Schenk.

Abréviations :

SE : Suisses de l'étranger.

SSE : Secrétariat des Suisses de l'étranger.

DPF : Département politique fédéral.

USF : Union des Suisses de France.

FDS : Fonds de solidarité.

Si vous désirez que tous les numéros mensuels du Messager Suisse vous soient adressés directement, souscrivez un abonnement en remplissant (en lettres majuscules) le bulletin ci-après au « Messager Suisse », 17 bis, quai Voltaire, Paris-7e.

Nom : .....

Prénom : .....

Ville : .....

Rue : .....

Paiement au nom du « Messager Suisse » par chèque bancaire à la Rédaction ou par C.C.P. 12.273.21, 10, rue des Messageries. Abonnement annuel : 15 F.

Abonnement de soutien : à partir de 20 F.

Communications

Erratum

Messager suisse N° 4, avril :
page 12 : douane à l'entrée en Suisse.
Tableau : voyageurs en provenance

d'outre-mer d'Europe

ces deux rubriques ont été inversées : les marchandises de la colonne de gauche concernent l'Europe, celle de droite, l'outre-mer.

Les revendications du Transjuralpin

Lors d'une remarquable conférence, M. A. Sermoud, délégué du T.P.A. a défini clairement les revendications du Transjuralpin que nous portons à la connaissance de nos lecteurs :

1. amélioration des horaires afin que les voyageurs puissent se rendre à Berne, à des heures aussi favorables et dans des conditions aussi confortables qu'en passant par Bâle ;

2. dotation de la ligne en voitures modernes directes Paris-Berne éventuellement Interlaken et suppression d'un quelconque transbordement en gare de Frasne, station ouverte à tous les vents et non aménagée en cas d'intempéries ;

3. création de billets circulaires appelés « billets à validité facultative » offrant la possibilité aux voyageurs se rendant par exemple en Italie par Vallorbe, d'emprunter au retour (ou vice-versa) l'itinéraire par Pontarlier ;

4. adjonction au futur « Inter-City » Paris-Dijon comportant en supplément une rame vers Lausanne, d'au-moins une voiture voyageurs directe Paris-Berne (horaire du nouveau train prévu dès 1973 : Paris départ 6 h 45, Lausanne arrivée 11 h 42) ;

5. acheminement du fret destiné à Neuchâtel, Fribourg et Berne, exclusivement par la voie la plus courte de Pontarlier/Les Verrières ;

6. exiger dans l'intérêt du contribuable que la ligne du Transjuralpin ayant coûté tant de millions, soit revalorisée, devienne effectivement une ligne d'accès au Simplon et serve à soulager le Gothard ceci d'autant plus facilement que le faible trafic en gare de Pontarlier permet un acheminement très rapide.

Le Délégué du T.J.A.
A. Sermoud.

Nice

4, avenue Georges-Clemenceau.
Tél. : 88-85-09 - 88-54-76.

Nice

Le communiqué habituel détaillé du Comité des Sociétés suisses de Nice sera rédigé postérieuremment par les organes dirigeants. Qu'il nous soit cependant permis de relever que le dîner de gala hollando- suisse du 25 mars 1972, placé sous la présidence effective de MM. Goekoop et Kappeler, respectivement Consuls des Pays-Bas et de Suisse, a rencontré un très vif succès en réunissant 130 participants. La dernière manifestation de la saison d'hiver à la Maison suisse fut la traditionnelle soirée « Schüblig » du 15 avril animée par un excellent orchestre.

Nécrologie

Le 24 janvier 1972 s'est paisiblement éteinte, quelques jours après son 92e anniversaire, Mademoiselle Pauline Fuchs, dite Paula, une des doyennes de la colonie suisse de Nice.

Grâce à sa vivacité, sa bonne humeur, sa générosité et sa participation aux réunions à la « Maison suisse », Mlle Paula avait acquis l'estime et la sympathie de ses compatriotes. Elle aimait à évoquer le passé et à raconter ses odyssées, car elle avait été pendant plus d'un demi-siècle au service de feu S. A. la Princesse Antoinette Murat, d'abord en Russie tsariste et, depuis 1924, à Nice. Unanimement regrettée par tous ceux qui l'ont connue, en particulier, les habitants du quartier de Saint-Pierre-de-Féric, Paula Fuchs laissera au cœur de tous un souvenir ému et le témoignage de sa pieuse affection.

Antibes

En date du 26 février 1972, les 22 membres présents à l'Assemblée générale annuelle de l'Amicale Suisse d'Antibes ont décidé à l'unanimité de se rattacher désormais à la Société suisse de secours de Cannes, association fondée en 1873 et actuellement présidée par M. Théodor Fisch. Ce n'est pas sans un serrement de cœur que M. A. Cottier, Président de l'Amicale depuis de nombreuses années, s'est vu contraint de proposer une telle solution, l'effectif des membres diminuant d'année en année.

Nous exprimons à cette occasion nos sentiments de gratitude à M. Cottier à son épouse dévouée et ceux qui ont œuvré à leur côté pour maintenir vivants les liens qui unissent nos compatriotes de cette région à la Suisse et gageons qu'un jour des temps meilleurs permettront de faire revivre ce groupement.

Société suisse de Cannes

L'Assemblée générale qui s'est tenue le 22 avril 1972 à la Brasserie du Caveau, fut une occasion pour les Suisses de Cannes de se retrouver dans une ambiance de chaude sympathie, sous la présidence d'honneur de notre Consul : M. Kappeler qui avait bien voulu venir de Nice, accompagné de Madame Kappeler et de M. le Vice-Consul et Madame Gerber, ainsi que M. et Madame Studer pour assister à notre réunion.

Dans son rapport moral, notre Président M. Théodore Fisch passa en revue les principaux événements qui ont marqué la vie de notre Société au cours de l'année écoulée.

La Soirée Choucroute du 6 décembre fut une preuve de la vitalité de notre groupement. Elle eut lieu au Caveau Provençal, dans un climat autant familial que patriotique. Nos amis de Nice et d'Antibes étaient venus nombreux s'associer à nos compatriotes Cannois et nos responsables eurent beaucoup de mal à caser tout ce petit monde. Cette soirée, très animée, se termina très tard et connut un vif succès.

Le 25 novembre, un goûter offert aux Anciens et aux Anciennes et le 15 janvier, la Galette des Rois, permirent à nos Compatriotes de se retrouver « en famille ». Ces réunions étaient tenues dans l'après-midi, à une heure propice aux personnes âgées ou encore celles dépourvues de moyens de locomotion pour se déplacer à une heure tardive. Ces manifestations avaient été mises sur pied par notre Comité de Dames, constitué récemment sous l'impulsion de Madame Ciocco et Madame Fisch. Leur but : rassembler toutes les bonnes volontés pour resserrer les liens d'amité entre tous nos compatriotes, en se réunissant amicalement, au moins une fois par mois, organiser des sorties ou des réunions diverses sans oublier nos compatriotes âgés, isolés ou nécessiteux et leur apporter un soutien moral et parfois monétaire.

Dans la suite de son rapport, M. Fisch rappela notre sortie champêtre de printemps 1971 et exprime de désir de la voir se renouveler à nouveau.

Après la présentation du rapport moral et financier, l'ordre du jour appelait le renouvellement du Comité.
A l'unanimité, celui-ci fut reconstitué comme suit :

Président d'honneur : M. J. Bommeli.

Membres d'honneur : MM. Kappeler, Consul ; Oesch.

Président : M. Th. Fisch.

Vice-Présidents : MM.Eigenmann, Daetwyler, Cottier.

Trésorier : M. René Ciocco.

Secrétaire : M. Robert Muller.

Dames visiteuses : Mmes Fisch, Parodi.
Censeurs : MM. le Pasteur Bron, Ch. Muller.

En réinstallant le Comité dans ses fonctions, M. Kappeler tint à remercier M. Fisch pour tout le dévouement qu'il apporte à sa mission ainsi que pour toute l'aide qu'il donne pour faciliter les travaux du Consulat.

Principauté de Monaco

La Colonie Suisse de Monaco a été fondée vers 1880 par quelques hôteliers valaisans venus à Monaco. Les circonstances furent les suivantes :

M. François Blanc, promoteur du Casino de Monaco, avait, avant de s'installer à Monaco, une concession d'exploitation de Casino à Saxon (VS) — ville réputée par ses fabriques de conserves. Cette concession ne lui ayant plus été renouvelée, il obtint la concession d'exploitation du Casino de Monaco, alors sur le Rocher.

M. F. Blanc souffrait de rhumatismes et se faisait soigner à Loèche-les-Bains. Il descendait dans l'hôtel appartenant à M. Eugène Rey. Loèche-les-Bains n'était alors qu'une station estivale et Monaco une station hivernale. Il demanda donc à M. Rey — dont il avait pu apprécier les talents d'hôtelier — s'il accepterait de diriger un hôtel qu'il devait ouvrir à Monaco sur le Rocher (maintenant la Caserne des Carabiniers, gardes du Prince), en face du Palais Princier.

Vu le succès de M. Eugène Rey, d'autres compatriotes, surtout des Valaisans, le suivirent et c'est ainsi que les familles hôtelières Rey, Crettaz, Bonvin, Gail-

lard, s'installèrent à Monaco et créèrent les hôtels Prince de Galles, Victoria, Royal, Rome, Windsor.

Le fameux hôtelier suisse Ritz, avant de créer sa chaîne d'hôtels Ritz dans le monde entier, ouvrit et dirigea pendant deux ans « Le Grand Hôtel », maintenant la poste de Monte-Carlo. Tous les grands hôtels de Monaco étaient alors tenus ou dirigés par des Suisses. Il y a encore aujourd'hui des hôteliers suisses à Monaco.

Voilà le début de la Colonie Suisse et de l'hôtellerie de Monaco. Peut-être un de nos membres — ou ancien président — voudra bien compléter l'histoire de la Colonie dans l'un des prochains numéros du Messager. La consultation de documentation se fait auprès de notre président, M. Aloïs Jurt, 24, boulevard Jardin-Exotique, à Monaco.

***

Si l'on considère qu'aujourd'hui 326 Suisses résident en Principauté, le nombre des membres de la Société (80) n'en représente que le 25 % ! La vie de notre Colonie offre cependant la possibilité d'une participation à de multiples activités sociales. Cela ne devrait pas échapper au lecteur attentif du calendrier des manifestations. La cotisation modeste (FF 20.— par couple et par an) ne saurait empêcher les Suisses établis à Monaco de se réunir de temps à autre pour passer ensemble d'agréables moments.

Nos réunions habituelles de chaque vendredi du mois, entre 18 h 15 et 19 h 30, chez M. V. Neff, à l'hôtel Ambassador, boulevard des Moulins, à Monaco, sont organisées pour favoriser les rencontres entre compatriotes.

Lauréat suisse à Monte-Carlo

Un concours de dessins d'enfants ayant pour thème « le chien » a été organisé à l'occasion de l'Exposition canine internationale des 29 et 30 mars 1972 à Monte-Carlo.

C'est avec plaisir que nous apprenons que notre jeune compatriote Gérard Szmulovski, élève de l'Institut Florimont de Genève, s'est vu décerner un prix offert par le Conseil National de la Principauté de Monaco dans la catégorie 11-13 ans.

La distribution des prix a eu lieu sous la présidence de S. A. S. la Princesse Antoinette. En l'absence du lauréat, le prix a été remis solennellement à M. G. Kappeler, Consul de Suisse à Nice, au nom de la Fédération cynologique internationale.

Marseille

7, rue d'Arcole.
Tél. : 53-36-65.

Chambre de Commerce Suisse en France

La Section de Marseille et du Sud-Est de la Chambre de Commerce Suisse en France, signale à tous les industriels, commerçants et tous ceux que les relations économiques Franco-Suisses intéressent la sortie de :

l'ANNUAIRE FRANCO-SUISSE 1972

que vous pouvez commander à son secrétariat :

7, rue d'Arcole

13 - MARSEILLE (6e)

au prix de lancement (jusqu'au 31 mai 1972) de F 72,15 (TTC, port et emballage compris).

Vous y trouverez les rubriques suivantes : Adresses utiles en France et en Suisse, Informations Juridiques et Fiscales, le statut des personnes, la Réglementation financière, les échanges de marchandises, des renseignements touristiques et des statistiques sur les échanges commerciaux.

Nous nous permettons également de renouveler notre appel auprès de nos compatriotes, qui dans le secteur du Commerce ou de l'Industrie, accepteraient de devenir nos **DELEGUES REGIONAUX.** Les départements à pourvoir sont :

AUDE, AVEYRON, LOZERE, GARD, VAUCLUSE, BASSES-ALPES et HAUTES-ALPES.

Les Amis du Grutli

La Société Suisse LES AMIS DU GRUTLI, 5, chemin de la Colline-St-Joseph, 13 - Marseille (9e)

signale à ses membres et aux compatriotes de Marseille et de sa région qu'elle organisera sa

FETE NATIONALE, le 25 juin 1972 au siège de la Société, Les Charmerettes, à l'adresse ci-dessus.

Cette réunion amicale sera vraisemblablement l'occasion d'une rencontre avec nos amis Suisses d'Avignon qui envisagent de passer cette journée dans la belle propriété du FOYER HELVETIQUE pour leur « sortie annuelle ».

Tous renseignements sur les inscriptions pour le déjeuner qui sera organisé le 25 juin, et toute demande en vue d'une adhésion à la société peuvent être obtenus auprès du Président R. Hoffmeyer ou aux membres du Comité (dont une liste vous sera envoyée sur demande).

Société suisse de Bienfaisance « Helvetia » Avignon

Chers Membres et Amis,

Quand vous recevrez ce numéro de notre Messager les vacances seront à la porte et nous vous souhaitons à tous une heureuse période de détente et de réconfort.

Suite à la décision prise lors de notre dernière Assemblée générale, nous avons le plaisir de vous faire savoir que la sortie décidée aux Charmerettes, à Marseille, aura lieu, en accord avec nos amis Marseillais, le dimanche 25 juin prochain.

Une circulaire détaillée vous sera envoyée en temps utile, mais d'ores et déjà nous vous demandons de réserver cette journée.

Vous savez, d'autre part, que le 50e Congrès des Suisses à l'étranger aura lieu à Berne, du 24 au 27 août prochain. Ceux qui désirent participer à cette grandiose manifestation peuvent, pour tous renseignements, s'adresser au Président Samuel Meylan, « La Charavine », Orange, tél. 34.05.42.

Amical message à tous.

Le Comité.